



Conseil économique et social

Distr. générale
13 octobre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Vingt-neuvième session

Genève, 12-16 décembre 2011

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention*

Note du secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	3
I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).....	2–12	3
A. État du Fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires.....	3–8	3
B. Budget et contributions obligatoires pour 2012.....	9–11	4
C. Décisions proposées	12	5
II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.....	13–22	5
A. Contributions des Parties en 2010 et 2011 et utilisation de ces montants.....	14–19	6

* Le présent document a été soumis après la date limite fixée pour la documentation officielle en raison de la tenue de réunions afférentes à l'élaboration du document.

B.	Budget et contributions nécessaires pour 2012 et budgets provisoires pour 2013 et 2014.....	20–21	6
C.	Décisions proposées	22	7
III.	Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les pays en transition	23–31	7
IV.	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat.....	32–33	9

Tableaux

1.	Contributions au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), au 28 septembre 2011		9
2.	Projet de budget de l'EMEP pour 2012 financé par des contributions obligatoires.....		11
3.	Barème des contributions à l'EMEP calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2010 et montant des contributions pour 2012.....		12
4.	Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2010 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention		14
5.	Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2011 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 28 septembre 2011.....		16
6.	Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2011, au 28 septembre 2011		18
7.	Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2002-2011, au 28 septembre 2011.....		18
8.	Dépenses de coordination internationale en 2012 pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP.....		20
9.	Barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2012-2013, selon la demande de l'Organe exécutif de réviser le tableau de sa décision 2002/1 révisée et le tableau 8 ci-dessus		21
10.	Contributions en espèces au projet E112 en 2010.....		22
11.	Dépenses au titre du projet E112 en 2010.....		23
12.	Contributions en espèces au projet E112 en 2011, au 31 août 2011		23
13.	Dépenses au titre du projet E112 en 2011 (montants engagés et dépenses prévues)		23
14.	Projet de budget pour le projet E112 en 2012		24

Introduction

1. La présente note indique les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2012 (chap. I), comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP), et ceux liés aux activités de base qui ne sont pas visées par le Protocole (chap. II), comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, appendice II et ECE/EB.AIR/91, par. 115 e)). Le chapitre III contient des informations financières sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles dans les pays en transition, dont des informations sur le Fonds d'affectation spéciale créé pour ces travaux, et le chapitre IV rend compte de l'état du Fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les déplacements du secrétariat. La présente note définit les bases des recommandations formulées à l'Organe exécutif, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif, et présente une liste de ces recommandations.

I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

2. Le présent chapitre, qui fait le point sur l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties de l'EMEP, y compris les arriérés, est fondé sur les décisions prises par l'Organe directeur du Programme à sa trente-quatrième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2010/2, chap. VIII) en 2010 et à sa trente-cinquième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2011/2) en 2011. La note présente aussi, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2012, le barème des contributions obligatoires calculées sur la base de ce budget et du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2010, ainsi qu'une annexe révisée au Protocole EMEP du fait de l'adhésion au Protocole de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

A. État du Fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 ci-après un état récapitulatif des contributions versées au 28 septembre 2011 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, c'est-à-dire à la fois les contributions obligatoires des Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP et les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué dans ce tableau, les contributions en espèces pour 2011 reçues au 28 septembre 2011 se montaient à 1 319 051 dollars. Les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale attendues pour 2011 n'avaient toujours pas été acquittées par les pays suivants: Bélarus, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Malte, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne.

4. Indépendamment des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont versées directement aux centres EMEP depuis plusieurs années. En 2010, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu (directement

de l'organisme qui l'héberge, l'Institut météorologique norvégien) des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 1 351 963 dollars. Le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine atmosphérique (NILU), qui l'héberge, l'équivalent de 392 000 dollars. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu un montant total de 80 455 dollars, dont 18 263 dollars de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM) et 32 192 dollars de la Suède et des Pays-Bas.

5. Selon l'état des paiements tenu par le secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait au 1^{er} janvier 2011 à 289 798 dollars, dont 175 205 dollars étaient des contributions en espèces non acquittées. La Roumanie n'avait pas versé sa contribution pour 2006, 2007, 2008 et 2009. L'Allemagne n'avait pas acquitté la totalité de sa contribution pour 2008 et 2009, et l'Italie pour 2009. Malte et l'Espagne avaient des arriérés en 2010.

6. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, en 2007, les délégations de l'Allemagne et de la France avaient exprimé des réserves concernant l'augmentation de 10 % du budget de l'EMEP et leurs contributions pour 2008 qui, à leur avis, représentaient une part excessive de ce budget (ECE/EB.AIR/91, par. 110). L'Organe exécutif avait pris note des réserves et avait invité l'Allemagne et la France à faire le nécessaire pour les lever. À la vingt-sixième session de l'Organe exécutif, en 2008, l'Allemagne a réaffirmé sa réserve concernant sa contribution pour 2009 et a de nouveau été invitée par l'Organe exécutif à faire le nécessaire pour lever cette réserve dans les meilleurs délais (ECE/EB.AIR/96, par. 105 et 106 e)).

7. Le montant restant de 175 205 dollars correspond aux arriérés de contributions en nature de l'Ukraine pour 1996 à 2001. Pour couvrir ses arriérés de la période 1992-1994, soit 140 989 dollars, l'Ukraine a mis en œuvre un projet de construction d'un modèle national pour la cartographie des concentrations atmosphériques et des dépôts de métaux lourds, conformément à la décision prise par l'Organe directeur de l'EMEP en 2001. Sur la recommandation de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, l'Organe directeur de l'EMEP a approuvé le modèle national pour la cartographie des concentrations atmosphériques et des dépôts de métaux lourds élaboré par l'Ukraine et a recommandé à l'Organe exécutif de conclure que l'Ukraine avait ainsi réglé les arriérés qu'elle devait à l'EMEP pour la période 1992-1994, correspondant à 140 989 dollars.

8. Pour couvrir les arriérés correspondant à la période 1996-2001, équivalant à 175 205 dollars, l'Organe directeur a approuvé, à sa vingt-huitième session, en 2004, un autre projet consistant à créer une station internationale de référence pour la surveillance de fond au titre de l'EMEP, qui devait être réalisé en étroite coopération avec le CCQC. À sa trente-cinquième session, en 2011, l'Organe directeur de l'EMEP a été informé par le représentant de l'Ukraine que les travaux en vue de la création de la station de surveillance devraient être rapidement menés à leur terme. L'Organe directeur de l'EMEP a vivement encouragé l'Ukraine à poursuivre les travaux et à communiquer au CCQC les coordonnées d'un point de contact anglophone afin de faciliter la poursuite de la coopération.

B. Budget et contributions obligatoires pour 2012

9. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif avait décidé, en s'appuyant sur la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP, d'accroître le budget de l'EMEP pour la période 2008-2010 et de le porter à 2 358 700 dollars afin de financer les nouvelles priorités et de faire face à l'augmentation des ressources nécessaires, notamment pour les travaux sur les données d'émission et les activités destinées à renforcer la participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

10. À sa vingt-septième session, l'Organe exécutif a décidé de maintenir le budget total du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) pour 2010 à 395 000 dollars, et les budgets proposés pour 2011 et 2012 au même niveau (ECE/EB.AIR/99, par. 21 a)). Il est proposé que le budget total pour 2012 et les projets de budget pour 2013 et 2014 restent inchangés.

11. L'Organe directeur a examiné le budget détaillé pour 2012 et l'a adopté tel qu'il figure au tableau 2 du présent document, ainsi que le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2012-2013, calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2010 tel que présenté par le secrétariat pendant sa trente-cinquième session et indiqué dans la première colonne du tableau 3. Il a recommandé que l'Organe exécutif adopte le budget et le montant des contributions pour 2012-2013 (ECE/EB.AIR/GE.1/2011/2, voir les décisions dans le chapitre VIII).

C. Décisions proposées

12. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2012 (tableau 2) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (tableau 3 ci-après);

b) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le projet de plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2012-2013, pour préparer l'examen et la révision des protocoles, y compris les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée prévus dans le projet de plan de travail pour 2012-2013 (ECE/EB.AIR/GE.1/2011/10-ECE/EB.AIR/2011/5);

c) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2013, pour adoption à sa trentième session, en 2012;

d) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2011 au Fonds d'affectation spéciale et, en 2012, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre de l'année;

e) Prier l'Ukraine de prendre d'urgence des mesures pour achever le projet de création d'une station de surveillance en tant que contribution en nature pour couvrir les arriérés pour la période 1996-2001 (équivalant à 175 205 dollars).

II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

13. Le présent chapitre porte sur les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, selon les décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa trentième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2011/2) et l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-cinquième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2011/2). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les contributions, en espèces ou en

nature, des Parties en 2011. Ce chapitre présente également, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2012 et des budgets provisoires pour 2013 et 2014.

A. Contributions des Parties en 2010 et 2011 et utilisation de ces montants

14. À sa vingt-huitième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2011 de 2 152 700 dollars (ECE/EB.AIR/106, par. 104 b)). Le secrétariat a envoyé à toutes les Parties une lettre pour les informer du montant des contributions fixé pour constituer le budget de 2011, et les inviter à verser leur contribution au Fonds d'affectation spéciale, comme convenu dans la décision révisée 2002/1 (ECE/EB.AIR/106, par. 104 c)).

15. À la fin de 2010 et au début de 2011, d'autres Parties ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2011 en application de la décision que l'Organe exécutif avait prise à sa vingtième session concernant les contributions. Un tableau des contributions pour 2010 (tableau 4) ainsi qu'un tableau indiquant les contributions pour 2011 (tableau 5) sont joints pour information. Pour 2011, 27 Parties au total ont versé des contributions représentant un montant total de 1 008 401 dollars (au 28 septembre 2011), dont 384 002 dollars de contributions en nature au Fonds d'affectation spéciale et 624 399 dollars de contributions en espèces.

16. Tout au long de 2011, les Parties ont versé des contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée (tableau 5). Certaines contributions ont été réservées à des centres de programme précis, et cette destination est indiquée dans le tableau, tandis que d'autres n'ont pas été réservées, et cette mention est portée en tête de colonne. Des précisions sur les centres concernés par les tableaux 4 et 5 figurent dans une note au bas du tableau 5; celui-ci indique également la contribution demandée aux Parties ainsi que le montant réellement versé.

17. Comme le prévoit la décision 2002/1 révisée, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse ont informé le secrétariat de leurs contributions en nature pour 2011 et, après avoir reçu confirmation que les centres concernés les avaient bien reçues, le secrétariat a inclus les montants correspondants dans le tableau 6. Le secrétariat n'a pas reçu d'autres informations sur les contributions en nature relevant ou non de la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif.

18. L'Organe exécutif voudra peut être noter qu'en sus des contributions en espèces dont le montant est indiqué dans les tableaux 4 et 5, un apport substantiel a été fourni par les pays chefs de file de programme et les pays qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont par ailleurs fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

19. L'utilisation des contributions en espèces, réservées ou non réservées, et des contributions en nature en 2011 (au 28 septembre 2011) est indiquée en détail dans le tableau 6 et présentée pour la période 2002-2011 dans le tableau 7. Les contributions étant reçues tout au long de l'année sans préavis des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats sont donc établis au cas par cas, selon les fonds disponibles.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2012 et budgets provisoires pour 2013 et 2014

20. À sa vingt-huitième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2012 de 2 152 700 dollars (comprenant les 3 % de dépenses d'appui au programme). Le Groupe de travail des effets a donc adopté, à sa trentième session, un budget détaillé pour

les activités de base en 2012 (ECE/EB.AIR/WG.1/2011/2) (voir le tableau 8) d'un montant total de 1 850 000 dollars (soit 1 905 500 dollars après majoration de 3 % au titre des dépenses d'appui au programme). En outre, l'Organe directeur de l'EMEP est convenu que le budget de 2012 du CMEI, qui n'est pas financé par l'EMEP, serait toujours de 240 000 dollars (soit, après la majoration de 3 %, 247 200 dollars). Le budget total pour 2012 s'élève donc à 2 152 700 dollars (y compris les dépenses d'appui), ce qui correspond au budget estimatif provisoire établi en 2010.

21. À sa trentième session, le Groupe de travail des effets est convenu d'un budget provisoire au titre des activités de base pour les années 2012 et 2013 de 2 152 700 dollars par an, y compris un budget provisoire pour le CMEI de 240 000 dollars (hors dépenses d'appui).

C. Décisions proposées

22. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2011 et se féliciter des paiements effectués, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars en 2012 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2013, et 2 152 700 dollars en 2014;

c) Maintenir le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010 aux fins du calcul des contributions recommandées (tableau 9);

d) Demander au secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions qui a été fixé pour constituer le budget de 2012, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée;

e) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser les contributions fixées au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;

f) Noter, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux.

III. Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les pays en transition

23. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées au titre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour encourager l'application de cet instrument dans les pays de cette sous-région, tout en reconnaissant combien il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin (ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)). La nécessité de renforcer les capacités dans les pays en transition a également été soulignée dans le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/11).

24. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, le secrétariat a pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans tous les pays en transition. Un Fonds d'affectation spéciale («projet E112») a été créé à cette fin. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, les Parties ont été instamment priées d'explorer les moyens de financer les activités futures, y compris l'organisation d'ateliers et de séminaires, l'élaboration de plans nationaux ainsi que la participation aux réunions et le travail du secrétariat (ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)).

25. En 2010, le secrétariat a continué à travailler au projet pour les Balkans occidentaux pour appuyer la mise en œuvre du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et du Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) dans les pays d'Europe du Sud-Est. Il a contribué à la réalisation du projet visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles dans la Fédération de Russie, au Bélarus et au Kazakhstan, lancé à la quarante-sixième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

26. En 2011, le projet pour les Balkans occidentaux a été mis au point dans sa forme définitive. Un projet visant à aider la République de Moldova à appliquer et ratifier le Protocole de Göteborg, amorcé en 2009, doit être achevé d'ici à la fin de l'année. Le secrétariat est parvenu à obtenir la somme de 100 000 dollars pour continuer le projet visant à soutenir l'application de la Convention et de ses Protocoles dans la Fédération de Russie, au Bélarus et au Kazakhstan, financé par la contribution volontaire de la Russie à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe au titre de la coopération technique pour la période 2011-2013.

27. En 2010, les dépenses s'élevaient au total à 189 690 dollars (tableau 11), destinés principalement à l'exécution du projet de renforcement des capacités pour la ratification et l'application des trois protocoles les plus récents de la Convention dans les Balkans occidentaux. Une part appréciable des fonds a servi à financer les frais de voyage et de logement des participants des pays en transition aux activités relevant de la Convention.

28. En 2010, une contribution a été reçue de la Belgique, du Canada, de la Norvège, de la République tchèque et de la Suisse pour un montant total de 219 635,93 dollars (tableau 10). En 2011, une contribution a été reçue de la Finlande (14 265 dollars) (tableau 12).

29. Pour 2012, les montants engagés et les dépenses prévues s'élèvent à 220 315 dollars (tableau 13). Ces chiffres englobent la participation des pays en transition aux réunions des organes subsidiaires jusqu'en septembre 2011 et les activités au titre du projet des Balkans occidentaux qui étaient finalisées en juin 2011. Ils englobent aussi une dépense prévue de 22 000 dollars dont le montant sera décaissé en une deuxième tranche versée à la République de Moldova après l'achèvement d'un projet lancé en 2009 pour appuyer l'application par ce pays du Protocole de Göteborg.

30. Le budget de 378 550 dollars (qui comprend les 13 % correspondant aux dépenses d'appui de l'ONU) proposé pour 2012 comprend les fonds nécessaires pour permettre la participation de représentants de pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est aux réunions relevant de la Convention (tableau 14). Le budget comprend aussi des activités prévisibles de renforcement des capacités en Arménie, en Azerbaïdjan, en Ouzbékistan et en Ukraine, tous ces pays ayant manifesté leur intérêt pour des projets qui les aideraient à appliquer la Convention. Le tableau 14 fait également apparaître le coût estimatif du financement extrabudgétaire d'un fonctionnaire ou d'un consultant à plein temps pour des activités relatives à la mise en œuvre du plan d'action pour les pays en transition.

31. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Réaffirmer son soutien à cet élément du programme de travail, le succès d'une large application de la Convention dans les pays en transition d'Europe orientale étant fondamental pour l'avenir de la Convention;

b) Se féliciter des contributions au Fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées;

c) Approuver le budget de 378 550 dollars proposé pour le projet E112 en 2012 et prier instamment les Parties de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale;

d) Inviter toutes les Parties, mais en particulier celles qui animent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que de l'Europe du Sud-Est, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser ce type d'activités.

IV. Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat

32. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, aux termes de laquelle les frais de voyage des membres du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (LPA).

33. En septembre 2011, la Norvège a versé une contribution de 53 000 dollars pour financer les travaux du secrétariat consacrés à la révision du Protocole de Göteborg.

Tableau 1

Contributions au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), au 28 septembre 2011

(En dollars des États-Unis)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues 1981-2010		Arriérés au 1 ^{er} janvier 2011	Contributions 2011	
		En nature	En espèces		Prévues	Reçues
Allemagne	28 janvier 1988		8 665 613	22 033	424 250	424 250
Autriche	28 janvier 1988		896 144		45 070	45 070
Bélarus	28 janvier 1988	120 650	2 930		1 780	
Belgique	28 janvier 1988		1 030 138		56 920	56 920
Bosnie-Herzégovine	6 mars 1992		5 045		680	680
Bulgarie	28 janvier 1988	60 169	9 300		1 990	1 990
Canada	28 janvier 1988		86 614		Volontaires	
Chypre	18 février 1992		26 108		2 460	2 460
Croatie	8 octobre 1992		38 841		5 140	5 140
Danemark	28 janvier 1988		740 760		38 940	38 910
Espagne	28 janvier 1988		2 045 540	1 911	168 130	
Estonie	7 mars 2002		5 976		2 100	2 073
États-Unis	28 janvier 1988		169 850		Volontaires	

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues 1981-2010		Arriérés au 1 ^{er} janvier 2011	Contributions 2011	
		En nature	En espèces		Prévues	Reçues
ex-République démocratique allemande		171 052	0			
ex-République yougoslave de Macédoine	31 mars 2010		0		310	
ex-Tchécoslovaquie		113 405	0			
ex-Union soviétique		2 669 522	0			
ex-Yougoslavie			25 699			
Fédération de Russie	28 janvier 1988	2 434 909	877 517		68 130	68 192
Finlande	28 janvier 1988		670 644		29 980	29 955
France	28 janvier 1988		5 454 539		323 990	
Grèce	22 septembre 1988		378 171		36 530	
Hongrie	28 janvier 1988	24 945	132 675		15 410	
Irlande	28 janvier 1988		288 758		26 360	
Italie	12 avril 1989		3 871 325	72 208	264 510	
Lettonie	19 mai 1997		13 189		1 990	1 990
Liechtenstein	28 janvier 1988		7 429		470	470
Lituanie	7 novembre 2003		6 650		3 410	
Luxembourg	28 janvier 1988		66 438		4 770	4 770
Malte	12 juin 1997		7 769	991	890	
Monaco	25 novembre 1999		1 972		160	151
Monténégro	23 octobre 2006		350		160	
Norvège	28 janvier 1988		849 129		46 070	
Pays-Bas	28 janvier 1988		1 817 300		98 110	98 100
Pologne	13 décembre 1988	131 337	317 713		43 870	
Portugal	10 avril 1989		292 431		26 990	
République tchèque	1 ^{er} janvier 1993		209 282		18 450	18 450
Roumanie	27 juillet 2003		5 780	17 450	5 760	
Royaume-Uni	28 janvier 1988		5 324 325		349 460	349 460
Serbie	27 avril 1992		35 695	1 120	1 890	3 010
Slovaquie	28 mai 1993		63 965		7 550	7 550
Slovénie	6 juillet 1992		56 346		5 450	10 590
Suède	28 janvier 1988		1 220 799		56 340	56 310
Suisse	28 janvier 1988		1 257 120		59 800	59 800
Turquie	28 janv. 1988		360 689		32 760	32 760
Ukraine	28 janvier 1988	180 164	30 077	175 205 ^a	3 140	
Union européenne	28 janvier 1988		1 454 977		78 530	
Total	43 Parties	5 904 108	38 821 612	289 798	2 358 700	1 319 051

^a Les arriérés de l'Ukraine comprennent une contribution en nature d'une valeur de 175 205 dollars pour la période 1996-2001.

Tableau 2

Projet de budget de l'EMEP pour 2012 financé par des contributions obligatoires

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaines d'activité financés par le Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP</i>	<i>Total</i>	<i>CCC</i>	<i>CSM-E</i>	<i>CSM-O (total)</i>	<i>CSM-O (Fonds propres)</i>	<i>CIPE^a</i>	<i>CMEI</i>
A. Dépôts acides et eutrophisation							
Modélisation (modèle eulérien unifié) ^b	90 000			90 000	90 000		
Mesures ^c	120 000	120 000					
B. Photo-oxydants							
Modélisation (modèle eulérien unifié) ^b	100 000			100 000	100 000		
Mesures ^c	130 000	130 000					
C. Métaux lourds							
Modélisation ^b	100 000		100 000				
Mesures ^c	105 000	105 000					
D. Polluants organiques persistants							
Modélisation ^b	150 000		150 000				
Mesures ^c	120 000	120 000					
E. Modèles d'évaluation intégrée, y compris FCCCD ^d	135 000^e			135 000			135 000
F. Particules ^f							
Modélisation (modèle eulérien unifié) ^b	250 000			250 000	250 000		
Mesures ^c	175 000	175 000					
G. Validation des données sur les émissions aux fins de modélisation	30 000		10 000	20 000	20 000		
H. Base de données sur les émissions et vérification des données							
Base de données ^g	120 000			120 000		120 000	
Vérification et examens ^g	70 000			70 000		70 000	
Estimations des experts ^g	30 000			30 000		30 000	
I. Coopération avec les programmes nationaux	205 000	100 000 ^h	75 000	30 000	30 000		
	20 000^e			20 000			20 000
J. Campagnes de surveillance	60 000	60 000					
K. Liens à l'échelle mondiale, y compris FCCCD ^d	280 000	60 000	130 000	90 000	90 000		
Total partiel (A à K)	2 290 000	870 000	465 000	955 000	580 000	220 000	155 000
L. Dépenses d'appui au programme (3 % de A à K)	68 700						
Total partiel (A-L)	2 358 700						

Note: Les modifications par rapport au budget de 2011 sont indiquées en italiques.

^a Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE).

^b La «modélisation» englobe la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données sur les émissions, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

^c Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité.

^d Facteurs de forçage climatique à courte durée de vie (FCCD).

^e Montant destiné à permettre au CMEI de financer les services de consultants extérieurs.

^f Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire correspondant aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants (C et D).

^g Montant destiné à permettre au CIPE de financer les services de consultants extérieurs.

^h Mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

Tableau 3
**Barème des contributions à l'EMEP calculé sur la base du barème des quotes-parts
au budget de l'ONU pour 2010 et montant des contributions pour 2012**

<i>Parties</i>	<i>Quote-part au budget de l'ONU 2010 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2012 (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant des contributions pour 2013 (dollars É.-U.)</i>
Bélarus	0,034	0,0753	0,0755	1 780	1 780
Bosnie-Herzégovine	0,013	0,0288	0,0289	680	680
Canada	3,239	Volontaire	0,0000	Volontaire	Volontaire
Croatie	0,098	0,2172	0,2178	5 140	5 140
Liechtenstein	0,009	0,0199	0,0200	470	470
Monaco	0,003	0,0066	0,0067	160	160
Monténégro	0,003	0,0066	0,0067	160	160
Norvège	0,879	1,9478	1,9531	46 070	46 070
Fédération de Russie	1,300	2,8806	2,8885	68 130	68 130
Serbie	0,036	0,0798	0,0800	1 890	1 890
Suisse	1,141	2,5283	2,5352	59 800	59 800
ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	0,0133	0,0133	310	310
Turquie	0,625	1,3849	1,3887	32 760	32 760
Ukraine	0,060	0,1330	0,1333	3 140	3 140
États-Unis d'Amérique	22,000	Volontaire	0,0000	Volontaire	Volontaire
Autriche	0,860	1,9057	1,9109	45 070	45 070
Belgique	1,086	2,4064	2,4130	56 920	56 920
Bulgarie	0,038	0,0842	0,0844	1 990	1 990
Chypre	0,047	0,1041	0,1044	2 460	2 460
République tchèque	0,352	0,7800	0,7821	18 450	18 450
Danemark	0,743	1,6464	1,6509	38 940	38 940
Estonie	0,040	0,0886	0,0889	2 100	2 100
Finlande	0,572	1,2675	1,2710	29 980	29 980
France	6,182	13,6986	13,7360	323 990	323 990
Allemagne	8,095	17,9376	17,9866	424 250	424 250
Grèce	0,697	1,5445	1,5487	36 530	36 530
Hongrie	0,294	0,6515	0,6533	15 410	15 410
Irlande	0,503	1,1146	1,1176	26 360	26 360
Italie	5,047	11,1835	11,2141	264 510	264 510
Lettonie	0,038	0,0842	0,0844	1 990	1 990
Lituanie	0,065	0,1440	0,1444	3 410	3 410
Luxembourg	0,091	0,2016	0,2022	4 770	4 770
Malte	0,017	0,0377	0,0378	890	890
Pays-Bas	1,872	4,1481	4,1595	98 110	98 110
Pologne	0,837	1,8547	1,8598	43 870	43 870
Portugal	0,515	1,1412	1,1443	26 990	26 990

<i>Parties</i>	<i>Quote-part au budget de l'ONU 2010 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2012 (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant des contributions pour 2013 (dollars É.-U.)</i>
Roumanie	0,110	0,2437	0,2444	5 760	5 760
Slovaquie	0,144	0,3191	0,3200	7 550	7 550
Slovénie	0,104	0,2305	0,2311	5 450	5 450
Espagne	3,208	7,1085	7,1280	168 130	168 130
Suède	1,075	2,3821	2,3886	56 340	56 340
Royaume-Uni	6,668	14,7755	14,8159	349 460	349 460
Union européenne		3,33	3,33	78 530	78 530
Total		99,7363	100,000	2 358 700	2 358 700
<i>Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP</i>					
Albanie	0,009	0,0199	s.o.	s.o.	s.o.
Arménie	0,004	0,0089	s.o.	s.o.	s.o.
Azerbaïdjan	0,012	0,0266	s.o.	s.o.	s.o.
Géorgie	0,005	0,0111	s.o.	s.o.	s.o.
Islande	0,043	0,0953	s.o.	s.o.	s.o.
Kazakhstan	0,044	0,0975	s.o.	s.o.	s.o.
Kirghizistan	0,001	0,0022	s.o.	s.o.	s.o.
République de Moldova	0,001	0,0022	s.o.	s.o.	s.o.
Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)	43,626	100,000			

Tableau 4

Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2010 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars des États-Unis)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC- SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Total en nature	Réservées en espèces	Non réservées en espèces	Total reçu en espèces	Contribution fixée
Albanie							6 530 ^c						293
Allemagne	27 705								6 530	27 705		27 705	418 192
Arménie											98	98	98
Autriche	2 360							40 643		43 003		43 003	43 248
Azerbaïdjan											244	244	244
Bélarus											975	975	975
Belgique											42 806	42 806	53 731
Bosnie- Herzégovine											293	293	293
Bulgarie	1 050									1 050	975	2 025	975
Canada													Volontaire
Chypre											2 145	2 145	2 145
Croatie											2 438	2 438	2 438
Danemark											36 002	36 002	36 032
Espagne													144 712
Estonie	241									241		241	780
États-Unis											10 000	10 000	Volontaire
ex-République yougoslave de Macédoine													244
Fédération de Russie													58 509
Finlande	1 585									1 585		1 585	27 499
France	35 167									35 167		35 167	307 220
Géorgie											146	146	146
Grèce													29 059
Hongrie	675									675	11 897	12 572	11 897
Irlande											21 697	21 697	21 697
Islande											1 804	1 804	1 804
Italie													247 639
Kazakhstan											1 396	1 396	1 414
Kirghizistan													49
Lettonie											878	878	878
Liechtenstein	30									30	463	493	488
Lituanie											1 511	1 511	1 511
Luxembourg	139									139	4 144	4 283	4 144
Malte													829
Monaco											146	146	146
Monténégro											49	49	49
Norvège	1 675	38 103								39 778		39 778	38 128

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- SI</i>	<i>PIC- Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Total en nature</i>	<i>Réservées en espèces</i>	<i>Non réservées en espèces</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution fixée</i>
Pays-Bas													91 323
Pologne	2 130					12 000		12 427		26 557		26 557	24 427
Portugal													25 695
République de Moldova											49	49	49
République tchèque	1 485									1 485	13 701	15 186	13 701
Roumanie													3 413
Royaume-Uni				180 000 ^a					180 000				323 847
Serbie													1 024
Slovaquie	810									810		810	3 072
Slovénie													4 681
Suède			50 369 ^b		60 711 ^b				111 080				52 219
Suisse	3 390					13 838 ^c	27 675 ^c		41 513	3 390	59 264	62 654	59 289
Turquie													18 577
Ukraine													2 194
Union européenne											71 685	71 685	71 685
Contribution totale	78 442	38 103	50 369	180 000	60 711	25 838	34 205	53 070	339 123	181 615	284 806	466 420	2 152 700

Note: Voir aussi les notes concernant les tableaux 4 et 5 présentées à la suite du tableau 5.

^a Contribution en nature d'une valeur de 5 348 euros.

^b Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 491 000 couronnes suédoises, respectivement.

^c Contribution en nature d'une valeur de 15 000 et 30 000 francs suisses, respectivement.

^d Contribution en nature.

Tableau 5

Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2011 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 28 septembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC- SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Total en nature	Réservées en espèces	Non réservées en espèces	Total reçu en espèces	Contribution fixée
Albanie													429
Allemagne	27 705						12 329 ^a		12 329	27 705		27 705	386 142
Arménie											191	191	191
Autriche	2 367									2 367		2 558	41 023
Azerbaïdjan											572	572	572
Bélarus													1 622
Belgique											21 815	21 815	51 804
Bosnie- Herzégovine											620	620	620
Bulgarie	525									525	1 813	2 338	1 813
Canada													Volontaire
Chypre											2 242	2 242	2 242
Croatie													4 675
Danemark											35 442	35 442	35 442
Espagne											3 914	3 914	153 026
Estonie											1 882	1 882	1 908
États-Unis											10 000	10 000	Volontaire
ex-République yougoslave de Macédoine													286
Fédération de Russie													62 012
Finlande	1 585									1 585		1 585	27 285
France											294 889	294 889	294 889
Géorgie													239
Grèce													33 248
Hongrie													14 024
Irlande													23 994
Islande													2 051
Italie													240 748
Kazakhstan													2 099
Kirghizistan													48
Lettonie													1 813
Liechtenstein	30									30	488	518	429
Lituanie													3 101
Luxembourg	139									139		139	4 341
Malte													811
Monaco											143	143	143
Monténégro													143
Norvège	1 675	41 904								43 579		43 579	41 929
Pays-Bas													89 297

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC- SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Total en nature	Réservées en espèces	Non réservées en espèces	Total reçu en espèces	Contribution fixée
Pologne	2 130												39 926
Portugal											24 638	24 638	24 566
République de Moldova											48	48	48
République tchèque											16 791	16 791	16 791
Roumanie													5 247
Royaume-Uni				180 000 ^c					180 000				318 072
Serbie											1 717	1 717	1 717
Slovaquie													6 869
Slovénie											4 961	4 961	4 961
Suède			53 493 ^b		52 396 ^d				105 889				51 279
Suisse				45 921 ^c			39 863 ^c		85 785		54 427	54 427	54 427
Turquie													29 813
Ukraine													2 862
Union européenne											71 685	71 685	71 685
Contribution totale	36 156	41 904	53 493	225 921	52 396		52 193		384 003	75 930	548 278	624 399	2 152 702

Note: Voir aussi les notes concernant les tableaux 4 et 5 présentées ci-après.

^a Contribution en nature d'une valeur de 2 000 euros (pour tous les PIC et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires) + 6 988,45 euros (Équipe spéciale des aspects sanitaires).

^b Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 382 000 couronnes suédoises, respectivement.

^c Contribution en nature d'une valeur de 40 319 et 35 000 francs suisses, respectivement.

^d Contribution en nature.

Notes concernant les tableaux 4 et 5

PIC-Forêts: Contributions réservées/en nature au Centre de programme du PIC-Forêts.

PIC-Eaux: Contributions réservées/en nature au Centre de programme du PIC-Eaux.

PIC-Matériaux: Contributions réservées/en nature au Centre de programme du PIC-Matériaux.

PIC-Végétation: Contributions réservées/en nature au Centre de programme du PIC-Végétation.

PIC-SI: Contributions réservées/en nature au Centre de programme du PIC-Surveillance intégrée.

PIC-Cartographie: Contributions réservées/en nature au Centre de coordination pour les effets et à ses travaux pour le PIC-Modélisation et Cartographie.

Santé: Contributions réservées/en nature à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale des aspects sanitaires).

CMEI: Contributions réservées/en nature au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.

Total en nature: Contributions en nature reçues du Fonds d'affectation spéciale.

Réservées en espèces: Contributions en espèces reçues du Fonds d'affectation spéciale qui ont été réservées.

Non réservées en espèces: Contributions en espèces reçues pour le Fonds d'affectation spéciale qui n'ont été réservées à aucun centre.

Total reçu en espèces: Total des contributions réservées et non réservées reçues en espèces.

Contribution fixée: Contribution fixée par l'Organe exécutif et demandée par le Secrétaire exécutif.

Tableau 6

Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2011, au 28 septembre 2011
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Contributions en espèces payées par le Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Contributions en nature</i>	<i>Total des contributions enregistrées</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Déficit budgétaire (%)</i>
	<i>Réservées</i>	<i>Non réservées*</i>				
PIC-Forêts	74 160	49 000		123 160	305 000	60
PIC-Eaux	38 000	49 000		87 000	260 000	67
PIC-Matériaux		49 000	53 493	102 493	310 000	67
PIC-Végétation		49 000	225 921	274 921	250 000	–
PIC-Surveillance intégrée		49 000	52 396	101 396	300 000	66
PIC-Cartographie	12 000	49 000		61 000	310 000	80
Équipe spéciale des aspects sanitaires		49 000	52 192	101 192	115 000	12
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)	52 000	49 000		101 000	240 000	58
Total	176 160	392 000	384 002	952 162	2 090 000	54

Note: Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % de ce budget, soit 62 700 dollars.

* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI.

Tableau 7

Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2002-2011, au 28 septembre 2011
 (En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Contributions réservées</i>									
	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011^a</i>
PIC-Forêts	75 700	76 200	52 000	59 000	50 000	133 000	106 000	61 000	48 000	74 160
PIC-Eaux	1 200	33 300	34 000	38 000	30 000	59 000	32 000	39 000	36 000	38 000
PIC-Matériaux	6 700									
PIC-Végétation										
PIC-Surveillance intégrée	700									
PIC-Cartographie	4 700	37 600								12 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires										
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)		60 000	60 705	47 358				43 248	43 000	52 000
Rapports de fond										
Total partiel	89 000	207 100	146 705	144 358	80 000	192 000	138 000	143 248	127 000	176 160

<i>Contributions non réservées</i>										
<i>Année</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011^{a, b}</i>
PIC-Forêts	20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
PIC-Eaux	20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
PIC-Matériaux	20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
PIC-Végétation	20 500	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
PIC-Surveillance intégrée	20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
PIC-Cartographie	20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires	20 000	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)			4 295	44 642	83 000	93 000	67 000	59 000	68 000	49 000
Rapports de fond	4 545	17 164	11 902				9 000			
Total partiel	146 545	122 164	331 197	366 642	363 000	576 000	545 000	472 000	544 000	392 000

<i>Contributions en nature</i>										
<i>Année</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
PIC-Forêts		193 200								
PIC-Eaux										
PIC-Matériaux		105 402	102 564	78 300	54 200	59 379	65 000	49 974	50 369	53 493
PIC-Végétation		209 677	227 148	249 168	184 468	180 000	177 475	180 000	180 000	225 921
PIC-Surveillance intégrée		152 017	43 580	61 242	28 418	24 966	28 117	45 361	60 711	52 396
PIC-Cartographie		94 293	84 212	99 711	133 010	86 915	11 580	15 706	13 838	
Équipe spéciale des aspects sanitaires		66 096	19 193	20 833	20 000		50 200	30 461	34 205	52 192
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)			27 344	62 141	31 352		30 000			
Rapports de fond			12 723							
Total partiel		820 685	516 764	571 395	451 448	351 260	362 372	321 502	339 123	384 002

<i>Utilisation totale des contributions en espèces et en nature</i>										
<i>Année</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
PIC-Forêts	96 000	284 400	97 000	105 000	90 000	202 000	173 000	120 000	116 000	123 160
PIC-Eaux	21 500	48 300	79 000	84 000	70 000	128 000	99 000	98 000	104 000	87 000
PIC-Matériaux	27 000	120 402	147 564	124 300	94 200	128 379	132 000	108 974	118 369	102 493
PIC-Végétation	20 500	224 677	272 148	295 168	224 468	249 000	244 475	239 000	248 000	274 921
PIC-Surveillance intégrée	21 000	167 017	88 580	107 242	68 418	93 966	95 117	104 361	128 711	101 396
PIC-Cartographie	25 000	146 893	129 212	145 711	173 010	155 915	78 580	74 706	81 838	61 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires	20 000	81 096	64 193	66 833	60 000	69 000	117 200	89 461	102 205	101 192

Utilisation totale des contributions en espèces et en nature

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)		60 000	92 344	154 141	114 352	93 000	97 000	102 248	68 000	101 000
Rapports de fond	4 545	17 164	24 625				9 000			
Total	235 545	1 149 949	994 666	1 082 395	894 448	1 119 260	1 045 372	936 750	967 123	952 192

^a Montants engagés mais non encore débités du Fonds d'affectation spéciale.

^b Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC et l'Équipe spéciale ainsi que le CMEI; pour ce dernier, la somme attribuée comprend un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées et des contributions réservées au cours des années antérieures.

Tableau 8

Dépenses de coordination internationale en 2012 pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP

(En milliers de dollars des États-Unis)

Activités	PIC- Forêts; CCP ^a	PIC- Eaux; CP ^b	PIC- Matériaux; CRPP ^c	PIC- Végétation; CCP ^d	PIC- SI; CP ^e	PIC- Cartographie; CCE ^f	Équipe spéciale des effets sanitaires ^g	CMEI ^h	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75				375
Dose-réponse	40	60	75	75	40				290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
Total tous PIC, Équipe spéciale et CMEI	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090ⁱ

^a Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination du Programme: Institut Johann Heinrich von Thünen (vTI), Institut fédéral de recherche sur les zones rurales, la foresterie et la pêche, Hambourg (Allemagne).

^b PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; pays chef de file: Norvège; Centre du Programme: Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo.

^c PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chefs de file: Italie et Suède; Centre de recherche principal du Programme: Swerea Kimab (anciennement Institut suédois de la corrosion), Stockholm.

^d PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme: Centre for Ecology and Hydrology, Environment Centre Wales, Bangor (Royaume-Uni).

^e PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file: Suède; Centre du Programme: Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.

^f PIC de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique; pays chef de file: France; Centre de coordination pour les effets: Institut national de la santé publique et de l'environnement – RIVM, Bilthoven (Pays-Bas).

^g Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Bonn (Allemagne); les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

^h Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche).

ⁱ Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % du budget total, soit 62 700 dollars.

Tableau 9
Barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2012-2013, selon la demande de l'Organe exécutif de réviser le tableau de sa décision 2002/1 révisée et le tableau 8 ci-dessus

<i>Parties à la Convention^a</i>	<i>Quote-part au budget ONU 2010^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (en dollars É.-U.) par an</i>
Albanie	0,009	0,020	429
Arménie	0,004	0,009	191
Azerbaïdjan	0,012	0,027	572
Bélarus	0,034	0,075	1 622
Bosnie-Herzégovine	0,013	0,029	620
Croatie	0,098	0,217	4 675
ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	0,013	286
Fédération de Russie	1,300	2,881	62 012
Géorgie	0,005	0,011	239
Islande	0,043	0,095	2 051
Kazakhstan	0,044	0,097	2 099
Kirghizistan	0,001	0,002	48
Liechtenstein	0,009	0,020	429
Monaco	0,003	0,007	143
Monténégro	0,003	0,007	143
Norvège	0,879	1,948	41 929
République de Moldova	0,001	0,002	48
Serbie	0,036	0,080	1 717
Suisse	1,141	2,528	54 427
Turquie	0,625	1,385	29 813
Ukraine	0,060	0,133	2 862
Pays de l'Union européenne			
Allemagne	8,095	17,938	386 142
Autriche	0,860	1,906	41 023
Belgique	1,086	2,406	51 804
Bulgarie	0,038	0,084	1 813
Chypre	0,047	0,104	2 242
Danemark	0,743	1,646	35 442
Espagne	3,208	7,109	153 026
Estonie	0,040	0,089	1 908
Finlande	0,572	1,267	27 285
France	6,182	13,699	294 889
Grèce	0,697	1,544	33 248
Hongrie	0,294	0,651	14 024
Irlande	0,503	1,115	23 994
Italie	5,047	11,184	240 748
Lettonie	0,038	0,084	1 813

<i>Parties à la Convention^a</i>	<i>Quote-part au budget ONU 2010^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (en dollars É.-U.) par an</i>
Lituanie	0,065	0,144	3 101
Luxembourg	0,091	0,202	4 341
Malte	0,017	0,038	811
Pays-Bas	1,872	4,148	89 297
Pologne	0,837	1,855	39 926
Portugal	0,515	1,141	24 566
République tchèque	0,352	0,780	16 791
Roumanie	0,110	0,244	5 247
Royaume-Uni	6,668	14,775	318 072
Slovaquie	0,144	0,319	6 869
Slovénie	0,104	0,230	4 961
Suède	1,075	2,382	51 279
Union européenne		3,330	71 685
Total	43,626	100,000	2 152 700

^a Canada et États-Unis d'Amérique: contributions volontaires.

^b Les quotes-parts au budget ONU 2010 sont établies sur la base d'une décision de l'Assemblée générale (A/64/482/Add.1).

Tableau 10
Contributions en espèces au projet E112 en 2010
(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contribution</i>	<i>Notes</i>
Belgique	9 803,92	Non réservée
Canada	17 452,01	Non réservée
Norvège	87 380	Appui en personnel
République tchèque	87 380,00	Activités d'appui en Asie centrale et dans le Caucase
Suisse	5 000,00	Non réservée
Total	219 635,93	

Tableau 11
Dépenses au titre du projet E112 en 2010

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Coût (en dollars É.-U.)</i>	<i>Description</i>
Dons	50 000,00	Projet relatif aux Balkans occidentaux et financé par les Pays-Bas
Réunions	61 981,00	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, avril 2010 (9 experts), septembre 2010 (6 experts) Groupe de travail des effets (2 experts) Organe directeur de l'EMEP (6 experts) Organe exécutif (5 experts)
Frais de voyage du personnel/ des consultants	6 743,00	Mission en Albanie et au Monténégro pour le Projet relatif aux Balkans occidentaux; en Azerbaïdjan pour la réunion de lancement; à Saint-Pétersbourg pour la réunion de lancement
Consultants	49 143,00	Gestion des activités destinées à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que de l'Europe du Sud-Est
Total	167 867,00	
Appui de l'ONU	21 823,00	13 % dépenses d'appui de l'ONU
Total, y compris les dépenses d'appui de l'ONU	189 690,00	

Tableau 12
Contributions en espèces au projet E112 en 2011, au 31 août 2011
 (En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contribution</i>	<i>Notes</i>
Finlande	14 265,00	Non réservée
Total	14 265,00	

Tableau 13
Dépenses au titre du projet E112 en 2011 (montants engagés et dépenses prévues)

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Coût (en dollars É.-U.)</i>	<i>Description</i>
Don	22 000,00	Projet relatif à la République de Moldova et financé par la République tchèque
Don	76 040,00	Projet relatif aux Balkans occidentaux financé par les Pays-Bas
Réunions	80 482,00	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, avril 2010 (12 experts), septembre 2010 (9 experts) Organe directeur de l'EMEP
Consultants	16 447,00	Gestion des activités destinées à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que le l'Europe du Sud-Est
Total	194 969,00	
Appui de l'ONU	25 344,00	13 % dépenses d'appui de l'ONU
Total, y compris les dépenses d'appui de l'ONU	220 315,00	

Tableau 14
Projet de budget pour le projet E112 en 2012

<i>Activité</i>	<i>Coût estimatif (en dollars É.-U.)</i>
Réunions à Genève	100 000
Appui au Plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (ateliers)	50 000
Appui au secrétariat pour les activités en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (personnel)	185 000
Total	335 000
Total y compris les dépenses d'appui de l'ONU (13 %, soit 43 550 dollars)	378 550

Note: Il est à noter que le Fonds d'affectation spéciale doit détenir un montant supplémentaire équivalant à 15 % des dépenses (soit 50 250 dollars É.-U.), qui est reporté sur l'année suivante.